



FICHE PRATIQUE : LE TRI DES BIODÉCHETS

QU'EST-CE QUI CHANGE EN 2024 ?

Epluchures de légumes, restes de repas, déchets végétaux... à partir du 1er janvier 2024, le tri à la source des biodéchets se généralise pour tous les particuliers et les professionnels.

Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, les entreprises et les collectivités doivent désormais développer des solutions de tri des biodéchets. Dans ce cadre, la communauté de communes Le Grésivaudan a fait le choix du « tout compostage de proximité ». Il n'y aura donc pas de collecte dédiée.

L'objectif : Réduire et détourner les déchets organiques des poubelles d'Ordures Ménagères et les valoriser en tant que ressources !

QU'EST-CE QU'UN BIODÉCHET ?

Les biodéchets sont les restes organiques issus de nos repas (épluchures, préparation et restes de repas) et les "déchets verts", c'est-à-dire les résidus de tailles et de tontes provenant du jardin des particuliers et des espaces verts publics.

- 42% c'est la part des déchets alimentaires et restes de repas jetés dans nos poubelles d'ordures ménagères sur les communes du Grésivaudan (33% au niveau national)
- Un composteur permet de détourner 175kg par foyer et par an
- En 2023, près de 114 kg de végétaux par habitant ont été collectés en déchetterie, c'est le flux le plus important...qui sera à réduire !

LE COMPOSTAGE

Simple et économique, le compostage permet de transformer ses déchets alimentaires et petits végétaux en ressources tout en réduisant la taille de sa poubelle d'ordures ménagères. Cette valorisation, issue d'un processus naturel, permet un retour au sol de la matière sur le lieu même de la production du biodéchet. Le compostage est une excellente solution sur le plan environnemental et financier : suppression des transports et des besoins en énergie pour le traitement des déchets et obtention d'un fertilisant vertueux pour les espaces verts.

COMMENT COMPOSTER DANS LE GRÉSIVAUDAN ?

La compétence déchets du Grésivaudan concerne les 27 communes qui sont en gestion directe. Pour les autres communes du Grésivaudan le syndicat gestionnaire est le SIBRECSA.

- Vous vivez en appartement ?

Le Grésivaudan accompagne l'installation de sites de compostage partagé (sites de quartier ou de pied d'immeuble). 85 sites de compostage collectif existent déjà. L'objectif est de mailler progressivement le territoire en allant vers l'installation de 300 sites.

Afin d'encourager les nouvelles installations, la démarche est entièrement prise en charge par la Communauté de communes Le Grésivaudan : fourniture du matériel, aménagement, formation des participants et des référents, animation et suivi des sites sur le long terme.

- Plus d'informations sur la création d'un site de compostage partagé
<https://www.le-gresivaudan.fr/261-le-compostage-partage.htm>
- Direction Gestion des Déchets - service compostage
Tel : 04 76 08 03 03 - Mail : soscompostage@le-gresivaudan.fr

- Vous vivez en maison avec jardin ?

Le Grésivaudan vous offre un composteur gratuit. Pour cela il suffit de s'inscrire en ligne à l'une des permanences de distribution que nous organisons au printemps et à l'automne. 6000 composteurs ont été distribués depuis 2020 pour un objectif de 8000.

Le Grésivaudan distribue également gratuitement des lombricomposteurs (la participation à une initiation d'une heure trente est nécessaire pour l'obtention du lombricomposteur).

Tout au long de l'année des ateliers « Découverte du compostage et du lombricompostage » sont proposés afin d'acquérir les bons gestes.

- Pour les inscriptions aux permanences de distributions et aux ateliers
<https://www.le-gresivaudan.fr/6-dechets.htm>

DES SOLUTIONS DE REDUCTION EN AMONT

Le tri à la source des biodéchets commence avant même leur production avec une démarche de réduction.

Le Grésivaudan propose régulièrement des actions de sensibilisation, notamment sur la thématique du gaspillage alimentaire : <https://www.le-gresivaudan.fr/343-le-gaspillage-alimentaire.htm>

Concernant les jardins et pour accompagner les particuliers, Le Grésivaudan programme toute l'année des ateliers « Jardiner malin ». Le jardinage au naturel est un moyen pour diminuer le volume des tailles de végétaux ou pour les valoriser in situ (utilisation de végétaux à pousse lente, broyage des végétaux issus de l'entretien de son jardin pour obtenir du paillage, pratique de la tonte mulching...).

- Inscriptions aux ateliers Jardiner Malin c'est ici : <https://www.le-gresivaudan.fr/258-dechets-verts-une-ressource-pour-vos-jardins.htm>
- Mise à disposition d'un broyeur de végétaux : <https://www.le-gresivaudan.fr/314-mise-a-disposition-d-un-broyeur-thermique.htm>
- Subvention pour l'achat mutualisé d'un broyeur de végétaux : <https://www.le-gresivaudan.fr/508-subvention-a-l-achat-de-broyeurs-mutualises.htm>
- Une question ? sosjardin@le-gresivaudan.fr